

INFIRMIER.E.S PUERICULTEUR.TRICE. S **Service de neurologie pédiatrique** **Hôpital universitaire Robert-Debré (Paris 19)**

L'hôpital Universitaire Robert Debré

Parmi les derniers nés des hôpitaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), l'hôpital universitaire Robert-Debré est par le volume de son activité, le plus grand hôpital pédiatrique français. Il a pour vocation la prise en charge des problèmes de santé des enfants, des adolescents, des femmes et des futures mères. Reconnu pour la qualité des soins, l'hôpital Robert-Debré l'est également pour son enseignement universitaire et pour ses activités de recherche en pédiatrie. Le personnel compte 500 médecins, 1 360 infirmières, aides-soignantes et agents médico-techniques ainsi que 330 personnels administratifs et ouvriers. Il appartient depuis le 1^{er} juillet 2019 à Groupement Hospitalier Universitaire Paris Nord.

Le service de neurologie pédiatrique

C'est un service à visée thérapeutique et diagnostique pour les troubles neurologiques d'origine périnatale. Il est centre de référence et de dépistage des maladies métaboliques. C'est également une unité de diagnostic des différents types d'épilepsie et un centre d'essai des nouveaux antiépileptiques. Du fait des pathologies rencontrées, le service est en relation avec de très nombreux laboratoires, sur le plan national et international. Les enfants sont accueillis en hospitalisation de semaine, en hôpital de jour, ou en hôpital de jour épilepsie.

L'organisation du service

L'unité comprend 16 lits dont 2 lits d'EEG vidéo et 2 lits d'hospitalisation de jour.

L'équipe est composée d'1 Chef de service, 9 Praticiens hospitaliers, 2 Chefs de clinique, 4 internes, 1 Cadre de santé, 5 Psychologues et Neuropsychologues, 1 Assistante sociale, 1 Instituteur, Infirmières ou Puéricultrices, 4 Infirmière d'HDJ et 1 IDE de coordination, Aides-soignants ou auxiliaires de puériculture, 1 Secrétaire hospitalière, 6 Secrétaires médicales, Diététiciens

MISSIONS

Exercice de la profession d'infirmier dans le respect du décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif à la partie IV, Livre III, titre 1er du code de la santé publique ; du Chapitre Ier relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier ; du Chapitre II relatif aux règles professionnelles.

L'infirmier(e) ou la puéricultrice assure la continuité des soins d'un patient ou d'un groupe de patients, dans le cadre de son rôle propre et de son rôle délégué et dans le respect des règles professionnelles.

Il ou elle participe à la prise en charge de l'enfant et de sa famille en collaboration avec l'équipe para médicale et médicale et les autres professionnels intervenant autour de l'enfant en particulier les éducateurs et les enseignants.

Missions permanentes :

L'infirmier(e) ou la puéricultrice dispense des soins personnalisés en évaluant les besoins du patient. Il ou elle participe à l'éducation de l'enfant et de sa famille et à la prévention des risques. Dans ce but, il ou elle utilise le dossier de soins infirmiers et coordonne l'action des différents personnels (décret du 29 juillet 2004).

L'infirmier(e) ou la puéricultrice participe à la gestion du matériel et de sa maintenance. Il ou elle contribue à un accueil de qualité pour les nouveaux agents, les étudiants et les personnels placés sous sa responsabilité. L'infirmière ou la puéricultrice contribue à l'élaboration, à la mise en oeuvre des projets du service et de l'hôpital en participant à des groupes de travail.

Missions Spécifiques :

L'infirmier(e) ou la puéricultrice évalue ses connaissances, se donne les moyens de se former et de s'informer, dans le but d'améliorer ses compétences professionnelles et la qualité des soins dispensés au patient en assistant aux formations régulières en interne et au sein du pôle de pédiatrie médicale. Il (elle) a la possibilité d'assister à des colloques ou congrès.

Il (elle) devient de ce fait référent d'un domaine d'expertise : hygiène, matériel, douleur, dossier de soins, circuit du médicament, accueil, droits et informations du patient.

Il (elle) doit participer aux staffs médico-soignants et staffs pluridisciplinaires.

Particularités

- Analyser et évaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de l'enfant.
- Evaluer la qualité des pratiques et les résultats des soins infirmiers. Elaborer et utiliser des protocoles de soins.
- Planifier et organiser son temps dans le cadre du travail en équipe pluridisciplinaire.
- L'exercice professionnel infirmier en milieu pédiatrique implique de nombreux acteurs autour de l'enfant : soignants, parents, enseignants, éducateurs et bénévoles.

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE TRAVAIL

Equipe de jour en 12h : 7h00 - 19h00 (Base 35H par semaine)

Equipe de nuit : 19h00 - 7h00 (Base 32H30 par semaine)

PREREQUIS : Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) / Diplôme d'Etat de puéricultrice

ADRESSE : AP-HP Hôpital universitaire Robert-Debré - 48, boulevard Sérurier - 75019 Paris

Vous êtes motivé.e , vous avez envie de rejoindre un établissement pédiatrique de référence ?

Envoyez un CV et une lettre de motivation à **Mme Elisabeth Vié**, cadre supérieur de santé responsable du recrutement à la direction des soins et des activités paramédicales : **recrutement.soins.rdb@aphp.fr** / **01 40 03 24 53**